photocopie

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0032
SourceBoite_020-1-chem | Protestantisme. Pastorale de la chair
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Mariages mixtes

Les mariages mixtes, contractés entre protestants et ressortissants d'autres confessions chrétiennes, ne doivent pas être assimilés aux mariages avec des incrédules. Il faut envisager chaque cas particulier pour voir si la foi peut être partagée. *Bien qu'aucuns pensent que nous avons aujourd'hui semblable cause de nous départir d'avec les papistes, toutefois il est besoin que nous considérions avec prudence quelle différence il peut y avoir, afin que nous n'attentions rien témérairement.*[1]

b) *La discipline sexuelle*

La restitution de la nature humaine que Christ entreprend par l'action de son Saint-Esprit dans la personne des croyants, si elle est totale et complète aux yeux de Dieu, n'est toutefois que partielle ici-bas; elle n'aura son plein accomplissement que dans l'avènement final du royaume de Dieu.[2]

Ce qui est vrai pour l'homme et la femme pris séparément est encore plus vrai pour le couple, qui est l'achèvement de l'un et de l'autre, l'accomplissement de la nature humaine. Si, en Christ, l'union conjugale est restaurée, l'impudicité demeure toutefois temporairement vivante dans le cœur des conjoints; aussi le mariage a-t-il également pour fin de rendre cette actuelle impudicité moins visible et de l'étouffer en la canalisant. Le mariage légitime a donc à la fois la valeur d'un acte conforme au dessein primitif de Dieu pour sa création et d'un remède nécessaire au péché de l'homme.

Nous avons double métier de ce remède: à savoir tant pour la condition de notre première nature, que pour le vice qui y est survenu...[3] En effet... *l'homme a été créé à cette condition, de ne vivre point solitaire, mais avoir une aide semblable à soi; davantage... par la malédiction du péché il a été encore plus assujetti à cette nécessité...*[4]

Il faut aussi noter une chose: quand la femme est appelée [dans le texte de la création] *aide de l'homme, il ne touche point à la nécessité à laquelle nous avons été sujets depuis la chute d'Adam; car la femme devait être en aide à l'homme, encore qu'il fût demeuré en son entier. Maintenant nous avons doublement bénéficié de Dieu, d'autant que ce nous est un remède dont nous avons besoin pour éviter paillardise, mais ce dernier ici est accidentel.*[5]

Grâce à ce remède, l'homme et la femme sont disculpés de ce qu'il peut y avoir d'impur dans leur sexualité qui en soi, nous l'avons vu, n'est pas impure.[6] Le mariage rend à l'homme pécheur la pureté originelle du sexe.

---

[1] *Comm. Nouveau Testament, op. cit.*, I. Cor. 7 : 14, v. 15.
[2] Cf. *La pensée économique... de Calvin, op. cit.*, pp. 267-268.
[3] *Institution...*, 1560, t. II, ch. VIII, § 42.
[4] *Ibid.*, paragr. 41.
[5] *Comm. Moïse, op. cit.*, Genèse, 2 : 18.
[6] Cf. p. 37.

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/10272?context=pdf

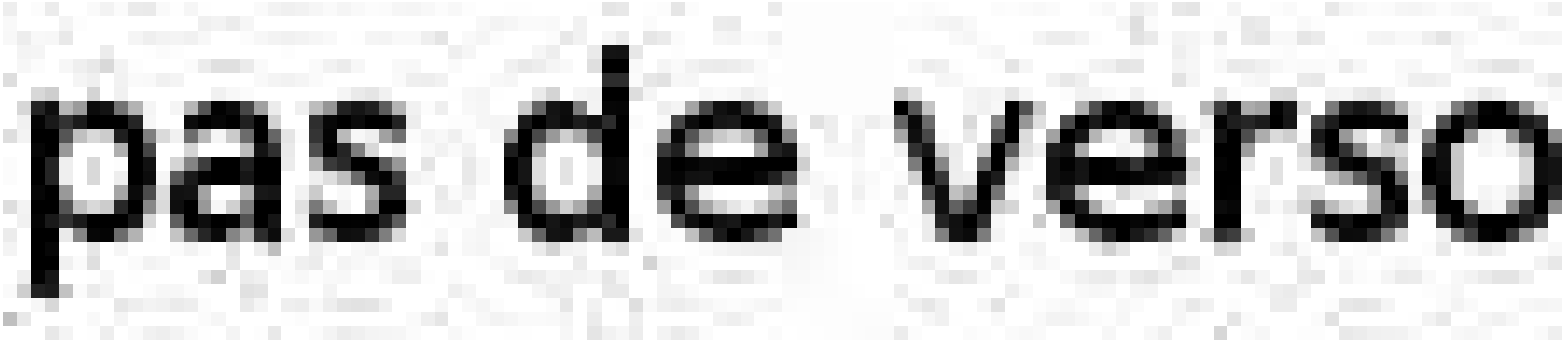

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/10272?context=pdf